Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 70 (1990)
Heft: 1

Artikel: Le rôle primordial de l'assurance en matière d'exposition d'œuvres d'art
Autor: Lecocq, Christiane
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886827

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rôle primordial de l'assurance en matière d'exposition d'œuvres d'art

Christiane Lecocq,
Service Risques spéciaux, Gras Savoye SA, Neuilly.

Parmi les nombreux problèmes qui se posent aux organisateurs d'expositions internationales, celui de l'assurance n'est pas le moins important.

Le coût de réalisation, la mobilisation d'énergie, l'importance des capitaux, le désir d'un public de plus en plus large conduisent à la présentation de l'exposition en plusieurs pays différents répartissant, ainsi, les efforts des organisateurs (en principe trois lieux maximum).

L'organisation peut être réalisée soit par un grand Musée Public ou Privé, soit par une Fondation, soit par une Collectivité Publique, soit plus rarement par une personne privée.

Les différences de statut juridique entre les partenaires peuvent être une première source de difficultés. L'un d'entre eux sera le « leader » de l'opération, en principe celui qui a eu l'initiative du lancement de l'exposition.

Il est hors de notre sujet d'évoquer le choix des œuvres qui est du ressort du commissaire de l'exposition, mais il convient de souligner les valeurs de plus en plus importantes de celles-ci. Sans pouvoir la communiquer pour des raisons de secret, la somme totale des tableaux accrochés aux cimaises d'une grande salle d'exposition peut faire rêver bien des personnes.

La **phase du transport** s'avère un des moments les plus délicats :

- Nécessité d'amener des œuvres en provenance de nombreux pays du monde entier.
- Fragilité de certaines des œuvres.
- Exigence du prêteur.
- Maximum par transport accepté par les compagnies d'assurance.
- Sécurité de l'acheminement avec le plus souvent un convoiement par un conservateur du musée.

Le recours à un transporteur hautement spécialisé, assisté d'emballeurs de grande qualité, s'impose.

Dans le cadre de cette **planification**, et ce, en particulier pour la couverture d'assurance, il convient de prévoir largement les délais d'acheminement et de réacheminement :

- Regroupement national, puis transport international.
- Délai de passage en douane.
- Transfert au lieu d'accueil et montage.
- Transport entre les différents pays d'exposition.
- Réacheminement.

Ces quelques lignes très sommaires et incomplètes montrent la complexité de la réalisation d'une grande exposition internationale. L'assurance se doit de faire face à l'ensemble de ces problèmes.

Choix du courtier

Quels sont les critères qui doivent présider au choix d'un courtier par les organisateurs de l'exposition :

- Grande spécialisation.
- Bénéficiant de la part des différents intervenants d'une confiance totale.
- Connu de l'ensemble des prêteurs.
- Ayant des polices d'assurance adaptées à ce type de risque et acceptées par tous les prêteurs du monde entier : **Tous Risques Exposition Clou à Clou.**
- Bilingue et doté de moyens de communication moderne.

Le nombre de courtiers à l'échelon mondial répondant à ces critères est très limité.

Une première approche concertée doit se faire dès la conception de l'exposition :

- Connaissance des lieux prévus avec leurs protections.
- Importance des capitaux avec risque éventuel de cumul si d'autres expositions se déroulent dans les mêmes lieux.
- Organisation de l'itinérance.
- Exigence de certains prêteurs.
- Problèmes juridiques en fonction des pays.
- Approche budgétaire.

Le meilleur taux de prime pour les meilleures conditions de garantie est bien entendu l'une des missions essentielles du courtier.

Contrairement à ce qui se pratique pour d'autres assurances, il n'est pas envisageable de prévoir une couverture limitée à un hypothétique sinistre maximum ou une limitation de montant de garantie. Les capitaux assurés sont l'addition exacte des valeurs demandées par les prêteurs.

...« De par les capitaux qu'il amène pour la protection des œuvres et ses connaissances techniques... l'assureur joue un rôle important dans l'organisation d'une exposition. »

Établissement de pièces

Une fois le placement terminé, la rédaction définitive des termes de la **police d'assurance** doit avoir lieu. Cette phase peut être considérée comme simple, la couverture se devant d'être Tous Risques, Clou à Clou, c'est-à-dire à partir du moment où l'œuvre est emportée jusqu'à son retour. Les œuvres sont, en général, assurées dans la monnaie choisie par leur prêteur, permettant ainsi, en cas de sinistre, de verser l'indemnité en cette monnaie.

Si les dispositions légales l'autorisent, la police pourra être établie en une seule monnaie, étant entendu que l'indemnité en cas de sinistre sera toujours versée dans la devise demandée. La prime sera alors calculée au taux de change du jour d'effet du contrat d'assurance.

La pièce maîtresse doit être maintenant établie : **« le certificat d'assurance »** reprenant les grandes lignes de l'exposition : lieu, date, organisateur, prêteur et bien sûr l'œuvre et sa valeur.

Ce document confirmant l'assurance permet aux organisateurs de retirer l'œuvre du domicile du prêteur. Le certificat est un document vivant car il peut connaître de nombreuses modifications :

- Modification de valeurs.
- Remplacement d'une œuvre par une œuvre.
- Retrait d'une œuvre.
- Déplacement anticipé ou retour tardif.
- Passage chez un restaurateur.

Jusqu'au jour du vernissage, des modifications peuvent avoir lieu et doivent être prises en compte immédiatement.

Sinistres

Même si la sinistralité n'est pas très importante dans les grandes expositions compte tenu des moyens de protections renforcés, il arrive qu'une œuvre soit endommagée. Immédiatement prévenu, le courtier étudie les mesures à prendre avec le propriétaire de l'œuvre, le commissaire de l'exposition et l'expert de la compagnie d'assurances.

Dans le cas d'une itinérance, lorsque l'œuvre doit être présentée en divers lieux, il y a urgence d'intervention de l'expert et de l'assureur.

En cas de perte totale ou de vol, le principe indemnitaire en valeur agréée est simple. **Dans le cas de vol,** une étroite collaboration s'instaure entre les différentes polices nationales, internationales et les assureurs.

La compagnie d'assurances

Les compagnies d'assurances dans le domaine de l'exposition sont peu nombreuses et souvent discrètes. Spécialisées dans la couverture d'exposition de haut niveau, elles ont des capacités de souscription immédiate très élevées.

De plus, elles ont négocié des réassurances à de très haut niveau leur permettant de participer de façon significative à la couverture de l'exposition, si ce n'est totalement. Une telle politique permet à la compagnie d'assurances de moins dépendre des flux des taux du marché mondial et d'avoir une politique tarifaire constante.

Une itinérance en divers pays ne pose donc aucun problème d'assurance pour une compagnie.

*
* *

Conclusion

Ces quelques lignes sommaires ne recouvrent qu'une partie de l'organisation d'une exposition. L'assureur y prend une part importante, non seulement par les capitaux qu'il amène pour protéger les œuvres mais aussi par ses connaissances techniques et son rôle de conseiller.

Une exposition en plusieurs pays est une opération délicate et l'assurance de bout en bout facilitera grandement le travail des organisateurs leur laissant davantage de temps pour le côté artistique de l'exposition. ■

EUROPEAN SECURITY AGENCY

E.S.A. EUROPEAN SECURITY AGENCY

- Protection Rapprochée
- Chauffeurs/Gardes du Corps
- Audit Sécurité
- Sécurité Réceptions
- Véhicules de Prestige
- Transport de plis confidentiels
- Sécurité Evénementielle
- Sécurité Conférences

VOTRE AGENCE A PARIS : 40 21 24 56

Des professionnels soucieux d'assurer votre sécurité tout en préservant votre image de marque et respectant votre besoin de confidentialité.

Des spécialistes en Protection Rapprochée, Chauffeurs Multilingues, Agents de Sécurité : discrets, efficaces et aptes à évoluer en société.

Documentation et réservations :

E.S.A. - 7, rue du Mont Thabor - 75001 Paris
Tél. : (1) 40 21 24 56/40 21 24 24/45 23 14 45
Fax : (1) 40 21 24 00 - Télétex : 40 21 24 01 - Télex : 211 303

Nous avons des préoccupations communes...

CHEFS D'ENTREPRISES !

L'IMMOBILISME EST VOTRE ENNEMI !
VOUS ÊTES À LA RECHERCHE :

- *d'un contact avec la Suisse*
- *d'une nouvelle technologie*
- *d'une diversification*
- *d'un partenaire*
- *d'un institut de recherches expérimentales ou appliquées*
- *d'une possibilité d'implantation*

DANS LE CANTON DE VAUD, ENTRE LE JURA ET LE LAC LEMAN

FAITES APPEL À L' OVCI !

OVCI Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie

Av. Mon-Repos 24
1005 **LAUSANNE** (Suisse)
Tél. international + 41/21- 23 33 26
Fax international + 41/21- 233 329